



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-040-2024-03

PUBLIÉ LE 21 MARS 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation numérique

IDF-2024-03-04-00025 - Arrêté DS 2024-028 portant délégation de signature "ordonnateur" de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France (2 pages) Page 3

IDF-2024-03-04-00024 - Arrêté n° 2024-029 portant délégation de signature "ordonnateur" de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France (3 pages) Page 6

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France /

IDF-2024-02-29-00024 - Délégations de signature - Marchés publics (2 pages) Page 10

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politique du travail

IDF-2024-03-21-00001 - Décision n° 2024-042 du 21 mars 2024 portant délégation de signature du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (3 pages) Page 13

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-03-04-00025

Arrêté DS 2024-028 portant délégation de signature "ordonnateur" de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DS 2024-028

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2024 portant nomination de Madame Sophie MARTINON, Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé Île-de-France, comme Directrice générale par intérim, à compter du 4 mars 2024;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
 - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
 - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
 - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
 - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
 - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
 - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
 - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
 - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
 - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
 - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
 - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
 - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
 - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
 - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
 - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
 - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Julien MARCHAL, directeur de l'Innovation, de la Recherche, de la Transformation Numérique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DINO** :

- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget annexe ;
- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 1 000 000 euros pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe, à l'exception des engagements récurrents donnant lieu à paiement par 12^{ème} pour lesquels la délégation de signature n'est pas plafonnée.

ARTICLE 2^e : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Julien MARCHAL, directeur de l'Innovation, de la Recherche, de la Transformation Numérique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DINO**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

ARTICLE 3^e : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 4 mars 2024

La Directrice générale par intérim
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

signé

Sophie MARTINON

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-03-04-00024

Arrêté n° 2024-029 portant délégation de signature "ordonnateur" de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2024-029

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2024 portant nomination de Madame Sophie MARTINON, Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé Île-de-France, comme Directrice générale par intérim, à compter du 4 mars 2024;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
 - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
 - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
 - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
 - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
 - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
 - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
 - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
 - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
 - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
 - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
 - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
 - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
 - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
 - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
 - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
 - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : En cas d'empêchement de **Monsieur Julien MARCHAL**, Directeur de l'Innovation, de la Recherche, de la Transformation Numérique, délégation de signature est donnée à **Madame Nina PRUNIER, directrice adjointe de l'Innovation, de la Recherche, de la Transformation Numérique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DINO** :

- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget annexe ;
- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 1 000 000 euros pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe, à l'exception des engagements récurrents donnant lieu à paiement par 12^{ème} pour lesquels la délégation de signature n'est pas plafonnée.

ARTICLE 2^e : Délégation de signature est donnée à **Madame Nina PRUNIER, directrice adjointe de l'Innovation, de la Recherche, de la Transformation Numérique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DINO**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

ARTICLE 3^e : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 4 mars 2024

La Directrice générale par intérim
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

signé

Sophie MARTINON

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2024-02-29-00024

Délégations de signature - Marchés publics

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le code de la commande publique
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1

De donner délégation de signature à Benoît ICARD, directeur de la stratégie immobilière, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés relatifs à l'ouvrage public ainsi que les actes se rapportant à passation et l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à l'exception des marchés de maintenance et d'entretien.

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 40.000 € HT,
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'un montant inférieur à 90.000 € HT,

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
chambres de commerce et d'industrie départementales			
Alexandre MISSOFFE	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER	directeur des opérations de la CCI Paris
Maxime GARRETA	directeur général délégué départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Pauline FERRERO	directrice des opérations de la CCI Versailles-Yvelines
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL	directrice des opérations
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations
Géraldine FROBERT	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mattieu DESPERBASQUE	directeur des opérations de la CCI Val-de-Marne
Laure DUBOIS-IMBÉRY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-d'Oise	Régis BOULAY	responsable du département services aux entreprises
directions générales et directions rattachées			
Jacques GARAU	Directeur général délégué		
Rémy ARTHUS	directeur, direction Audit et Inspection générale		

Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication	Elodie FLORA	responsable communication corporate et relations presse, Adjointe à la Directrice de la Communication
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale chargée du Service de l'Information et de la Représentation des entreprises	Christian BOYER	directeur, adjoint au DGA
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA
Françoise GUERIN	directrice générale adjointe en charge des ressources humaines	Diane AUSSÉDAT	directeur adjoint au DGA RH & RSE
Nathalie PIERRE	directeur général adjoint en charge des Finances et Participations	Mathieu BOULANGER	Directeur adjoint à la direction générale adjointe Finances et Participations
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de l'éducation	Tristan GILLOUARD	Directeur de l'apprentissage
Cécile ECALLE	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directrice du CFA des sciences		
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 29 février 2024

SIGNE

Dominique RESTINO

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2024-03-21-00001

Décision n° 2024-042 du 21 mars 2024 portant
délégation de signature du Directeur régional et
interdépartemental de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités d Île-de-France



**Décision n° 2024-042 du 21 mars 2024
portant délégation de signature du Directeur régional et interdépartemental
de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France,

Vu le code du travail, le code rural et de la pêche maritime, le code des transports et le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux agents des unités départementales, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de l'unité régionale ci-dessous désignés, à effet d'instruire, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, la procédure contradictoire en matière de sanctions administratives prévue aux articles L. 8115-5 et R. 8115-2 du code du travail et de signer les actes afférents à cette procédure :

Unité départementale de Paris :

- Madame Alice COLET-CALLENS
- Madame Sylvie LEITAO
- Monsieur Frédéric LEROUGE
- Madame Alexandra MUSY
- Madame Sophie POULET

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne :

- Madame Armelle LE LAY
- Monsieur Didier LECOMTE
- Monsieur Régis PERROT

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines :

- Madame Caroline PERRAULT
- Monsieur Sylvain QUEVAL, jusqu'au 31 mars 2024
- Monsieur Emmanuel SOARES

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne :

- Madame Murielle BART
- Monsieur Stéphane ROUXEL

Unité départementale des Hauts-de-Seine :

- Madame Kathia BRANDT
- Madame Kelly DECEBALE
- Madame Catherine FOMBELLE
- Madame Adeline GAZZOLA
- Madame Sylvie GUINOT
- Madame Nathalie NAMPON
- Madame Pauline OULD AOUDIA
- Madame Lolita REINA-RICO
- Monsieur Jérôme SAJOT
- Monsieur William WYTS

Unité départementale de la Seine Saint Denis :

- Madame Aurore DELIGNY
- Monsieur Nabil EL KHANTACHE
- Madame Karine GRANIER
- Monsieur Pierre-Yves HANNUS

Unité départementale du Val-de-Marne :

- Madame Sandra EMSELLEM
- Monsieur Jean-Noël PONZEVERA

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise :

- Madame Marielle GUEZOU
- Monsieur Vincent LEFEBVRE
- Madame Alexandra VANDAMME

Unité régionale :

- Monsieur Patrice BERTHREU
- Monsieur Julien BOELDIEU
- Monsieur Sylvere DERNAULT
- Madame Audrey GEHIN, jusqu'au 31 mars 2024
- Monsieur Pascal GOSSE
- Madame Claire JANNIN
- Monsieur Guy LEBON
- Madame Marie-Hélène MICHEL
- Madame Catherine PERNETTE
- Madame Anna SCHPITZ
- Madame Marie-Anne VINOT

Article 2

Les sanctions administratives pour lesquelles les agents des unités départementales et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités désignés à l'article 1^{er} ont délégué aux fins d'instruire la procédure contradictoire et de signer les actes y afférents sont celles fixées par :

- L'article L. 719-10 du code rural et de la pêche maritime
- L'article L. 719-10-1 du code rural et de la pêche maritime

- L'article L. 124-17 du code de l'éducation
- L'article L. 1325-1 du code des transports
- L'article L. 4752-1 du code du travail
- L'article L. 4752-2 du code du travail
- L'article L. 4753-1 du code du travail
- L'article L. 4753-2 du code du travail
- L'article L. 4754-1 du code du travail
- L'article L. 8115-1 du code du travail
- L'article L. 8291-2 du code du travail

Article 3

Les sanctions administratives pour lesquelles les agents de l'unité régionale désignés à l'article 1^{er} ont délégué aux fins d'instruire la procédure contradictoire et de signer les actes y afférents sont celles fixées à l'article 2 ci-dessus ainsi qu'aux articles L. 1263-4, L. 1263-4-1, L. 1263-4-2, L. 1263-6, L. 1264-1 et L. 1264-2 du code du travail, lorsque la procédure est initiée par un agent de contrôle de l'unité régionale.

Les sanctions administratives pour lesquelles les agents de l'unité régionale désignés à l'article 1^{er} ont délégué aux fins d'instruire la procédure contradictoire et de signer les actes y afférents sont celles fixées par les articles L. 1263-4, L. 1263-4-1, L. 1263-4-2, L. 1263-6, L. 1264-1 et L. 1264-2 du code du travail, lorsque la procédure est initiée par un agent de contrôle d'une unité départementale ou d'une direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.

Article 4

La décision n° 2023-094 du 31 juillet 2023 portant délégation de signature du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France est abrogée.

La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication.

Article 5

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France et les délégataires désignés ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Aubervilliers, le 21 mars 2024

Le Directeur régional et
interdépartemental de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités,



Gaëtan RUDANT